



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 février 2018

Association Médiation Part'Âge 62 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans

Le 9 février 2018, à 10h, les membres adhérents de l'association Médiation Part'Âge se sont réunis, chez Marie-Odile Redouin, 24 rue Lecourbe, 75015 Paris en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

L'Assemblée était présidée par Madame Maguy Merlin, présidente de l'association.

Elle était assistée d'un secrétaire de séance, Madame Sophie Dargnies, secrétaire adjointe de l'association.

Membres présents : Maguy Merlin, Sophie Dargnies, Sylvie Lannes, Alexandra Bohuon, Marie-Odile Redouin, Brigitte Gary, Catherine Giroux, Danièle Henrie

Membres représentés : Florence Pradal, Laetitia Joly, Hélène Moinot, Véronique Mougey, Brigitte Cremiere, Fanny Laigneau, Anne Prot, Sarah Bacara, Elisabeth Gailly

L'ordre du jour, envoyé à tous les adhérents, a été rappelé par la Présidente :

- Émargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Définition du montant des cotisations annuelles des Associations
- Résolutions...
- Élection des membres du conseil d'administration
- Questions diverses

1) Emargement de la liste des présents et vérification des mandats

17 membres sont présents ou représentés sur 29 adhérents. Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

A ce sujet, Marie-Odile fait observer que les deux associations adhérentes et cotisantes, n'ont pas été convoquées en tant que telles. C'est une erreur qui sera rectifiée.

2) Désignation du président de séance et du secrétaire

L'assemblée décide que Maguy, la présidente, présidera la séance et que Marie-Odile fera le compte-rendu.

3) Rapport moral et rapport d'activité (Maguy).

La présidente présente le rapport.

Elle souligne :

- La phase de développement dans laquelle est l'association, en terme de nombre d'adhérents, qui ont quasiment doublé ; la majorité des nouvelles adhésions proviennent de la région Centre, mais quelques unes sont intervenues en région parisienne.
- En termes d'activité de l'année 2017, elle souligne :
 - Le colloque de Bourges
 - La mise au point d'un Power Point utilisable et adaptable pour les animations d'informations auprès de publics intéressés par la médiation dans le champ des personnes âgées

- L'intervention à la coordination gérontologique de Chatenay Malabry
- La présence au Salon des Aidants en octobre 2017
- En termes de projets pour l'année 2018, elle souligne :
 - La possibilité d'une demande d'information à Solres 92
 - ⇒ *Maguy transmettra la demande*
 - La réponse à l'appel à projets de la Fondation de France transmis par Pierre Galimont : cet appel à projets intéresse le groupe qui souhaite y répondre, au moins pour la date de septembre proposée. Le groupe se pose un certain nombre de questions auxquelles Laetitia, présente au téléphone, apporte des éléments de réponse. Il ressort des discussions que :
 - ✓ L'appel à projets est national
 - ✓ Pierre Galimont nous l'a transmis sans avoir une intention exprimée d'y répondre
 - ✓ Dans le cadre du montage du projet par MPA, l'organisation retenue est la suivante :
 - ⇒ *1^{ère} étape : chacun est invité à envoyer à Danièle avant le 18 février les types d'actions qu'il voit possibles (ex : permanence en EHPAD, réunion de la famille en institution à l'occasion d'une décision importante à prendre....)*
 - ⇒ *2^{ème} étape : un petit groupe étudiera ces propositions et effectuera le pré-montage du dossier (Danièle, Maguy, Catherine, Sylvie se sont proposées mais il faudrait encore 2 personnes Sarah pressentie)*
 - ⇒ *3^{ème} étape : le dossier sera proposé en partenariat à des établissements ou des associations qu'on connaît sur le Centre ou sur l'Ile de France*
 - L'amélioration du référencement de notre site qui n'est pas assez visible ;
 - ⇒ *Sylvie verra avec Marie-Claire ce qu'on peut faire, mais, si une possibilité existe en versant une cotisation à Google, il est envisagé de l'utiliser, dans le cadre des moyens financiers de l'association*
 - Elisabeth Gailly, qui signale qu'elle n'a pas reçu l'invitation à l'AG, a une proposition pour le groupe : elle a rencontré le député EM de sa circonscription (Grenoble) : en tant que rapporteur général de la commission sociale de l'Assemblée Nationale, il est intéressé par l'action de notre association ; il est prêt à nous rencontrer à sa permanence parisienne à l'Assemblée. Le groupe est intéressé par cette proposition, mais a besoin de précisions pour s'y préparer : y a-t-il un texte en préparation ? peut-on « surfer sur la vague » des malaises récents médiatisés relatifs aux personnels et aux familles dans les EHPAD ? Il est d'usage, quand on rencontre un député, de prendre un rendez-vous et de lui adresser, avant le rendez-vous, une fiche sur l'association, ses souhaits, les moyens qu'elle propose.
 - ⇒ *Maguy reprendra contact avec Elisabeth pour voir comment ce rendez-vous peut se mettre en place et indiquera au groupe quel type de document préparer.*
 - Catherine Giroux a rencontré la psychologue de l'ADMR, qui a été intéressée par la médiation ;
 - ⇒ *Catherine va poursuivre le contact en vue d'une possible réunion d'information sur l'Aube*

Le rapport d'activité et le rapport moral sont adoptés à l'unanimité.

4) Rapport financier (Sylvie)

Sylvie présente le rapport financier de l'année 2017 joint en annexe.

Il apparait que nous avons un petit solde positif qui peut être utilisé pour notre communication.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

5) Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2018

- Les montants de la cotisation votés à l'assemblée générale 2017 pour l'année 2018, sont reconduits à hauteur de 20€ pour les personnes physiques, 10€ pour les étudiants
- Pour les associations adhérentes, la situation est modifiée du fait que les associations conventionnées ne peuvent pas, budgétairement, appliquer la règle de reversement des 10% à MPA en cas d'affaires envoyées par MPA ; elles seront donc exemptées de la règle des 10%, mais, en contrepartie, le montant de leur cotisation annuelle à MPA est fixé à 60€ ; ceci est applicable dès 2018.
- Leur convention de partenariat devra être modifiée par un avenant
 - ⇒ *Marie-Odile et Sylvie s'en occupent*

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6) Conseil d'administration et constitution du bureau

- Les membres du conseil d'administration élus en 2016 ont un mandat de trois ans, d'après les statuts ; aucun mandat n'est donc à échéance. Aucune démission ni aucune nouvelle candidature n'étant enregistrée, le conseil fixé lors de l'assemblée générale 2017 est donc reconduit sans modifications.
- Il est rappelé que tous les membres actifs de MPA sont invités aux réunions de MPA , qu'elles aient lieu dans le Centre ou en Ile de France
- Elections des membres du bureau : Maguy renouvèle sa demande d'être remplacée et Laetitia Joly accepte la responsabilité de Présidente. Le bureau est donc ainsi composé : Laetitia Joly, présidente ; Sophie Dargnies, secrétaire ; Sylvie Lannes, trésorière.
- L'assemblée remercie Maguy d'avoir assuré, avec un grand dynamisme, la présidence de MPA pendant 2 ans, malgré ses charges ; elle remercie également Laetitia d'accepter cette responsabilité à la suite de Maguy.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7) Questions diverses

- L'assemblée exprime le souhait d'adhérer à la Fenamef afin d'accroître sa visibilité dans le monde associatif de la médiation
 - ⇒ *Marie-Odile se charge de porter ce projet*
- L'assemblée constate que les associations n'ont pas une place claire dans MPA ; elles ont deux possibilités : soit être simple adhérente, soit être membre actif en signant une convention de partenariat avec MPA ; dans ce dernier cas, elles doivent apparaître sur le site. Pour clarifier leur situation, une modification des statuts est nécessaire.
 - ⇒ *Laetitia procédera à la proposition d'une modification des statuts qui sera soumise à une assemblée générale extraordinaire qui pourrait se tenir par internet.*

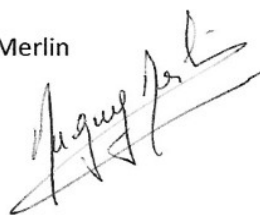
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h45.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Paris, le 15 février 2018

Le Président de séance

Maguy Merlin



Le Secrétaire de séance

Sophie Dargnies

